

SEANCE DU
14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
62

Date de convocation :
8 décembre 2022

Date d'affichage :
15 décembre 2022

OBJET :
**Clôture du budget annexe
Ecomusée**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 7**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
M. TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Félix MORENO



Le rapporteur expose :

Vu la délibération du 15 décembre 2011 relative à la création du budget annexe écomusée,

Vu l'instruction budgétaire M14,

« Au 1^{er} janvier 2012, les activités exercées par l'association Ecomusée ont été transférées à la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Dans ce cadre, il a été créé un budget annexe de type administratif afin d'isoler l'exercice de ces missions spécifiques comme le permet notamment l'instruction budgétaire M14.

Le périmètre des budgets de la collectivité a depuis évolué et comptabilise en 2022, 6 budgets annexes en plus du budget général. Pour 2023, il est, par ailleurs, proposé la création d'un nouveau budget annexe consacré à la gestion des zones d'activité économiques et commerciales (ZAEC).

A cette occasion, la collectivité a donc engagé une réflexion sur la gestion de ses budgets annexes et, dans ce cadre, a mis en évidence que le maintien du budget annexe écomusée ne semble plus nécessaire et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, les capacités financières de ce budget sont très limitées et nécessitent le versement d'une subvention annuelle d'équilibre de la part du budget Principal de l'ordre de 80 à 90% de ses recettes de fonctionnement. Et ce, sans compter que toutes les dépenses ne sont pas toujours systématiquement imputées sur le budget.

D'autre part, la gestion en budget annexe génère de l'activité supplémentaire qui implique des actes administratifs et budgétaires dédiés (délibérations, maquettes budgétaires ...) et de la même manière une exécution financière propre (facturation, paie, ...) alors que les outils de suivi réglementaires, via la référence fonctionnelle 322, et internes, via la codification analytique, permettent un suivi individualisé de l'activité de l'écomusée.

Aussi au vu de ces éléments, il s'avère que la gestion de l'Ecomusée dans une comptabilité séparée ne présente plus vraiment d'intérêt. Il est donc proposé de clôturer ce budget annexe à la fin de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 et d'intégrer les mouvements financiers de l'Ecomusée dans le budget général, à partir de l'exercice 2023, dans le cadre du vote du budget primitif.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

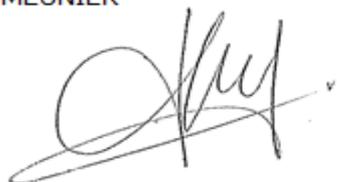
- De ne plus individualiser l'activité de l'écomusée dans un budget annexe dédié à compter de 2023 et donc de procéder à son intégration dans le budget principal dans le cadre du vote du budget primitif 2023 ;
- D'autoriser le recours à la journée complémentaire au titre de l'exercice 2022 pour permettre la prise en charge de mouvements comptables, le cas échéant ;
- De procéder à la reprise des résultats du compte administratif 2022 du budget annexe écomusée au moment du vote du budget supplémentaire du budget général 2023 ;
- De procéder également au transfert du patrimoine écomusée dans le budget principal en 2023.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 décembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 16 décembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

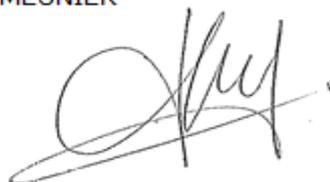
LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'MEUNIER' in a cursive script. A horizontal line is drawn across the bottom of the signature.